



Le Pontet, le 22 novembre 2023

La Direction de la Coordination
Syndicale
Départementale de Vaucluse

A

Monsieur le Préfet
Préfecture de Vaucluse
2 Avenue de la Folie
84905 AVIGNON CEDEX 9

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'au cours de la séance du Comité Social Territorial (CST) près du CDG 84 du 12 novembre 2024, quatre dossiers concernant l'accueil d'un apprenti ont été présentés aux élus représentants du personnel et des collectivités.

Aucune collectivité n'avait recueilli l'avis préalable de cette instance. Le Conseil Municipal de trois collectivités a délibéré en visant la saisine ; le quatrième n'a pas délibéré.

L'annulation de réunion du CST par le CDG 84, conseil statutaire et juridique des collectivités et leurs établissements publics, n'a pas facilité la mise en place de ces contrats ; pourtant, tous les apprentis ont débuté dès le mois de septembre 2024.

Deux collectivités indiquent sur leur fiche de poste que les apprentis occupent un poste d'agent technique polyvalent. Leur formation de jardinier/ paysagiste représente moins de 50% de leurs missions. Ces informations nous ont été transmises par nos élus.

Nous tenons à vous faire part de notre consternation quant à la validation de ces dossiers par vos services et la DREETS.

Comme vous le savez, les contrats d'apprentissage sont financés à 100% par le CNFPT dès lors que ceux-ci concernent des employeurs publics locaux, depuis le 1^{er} janvier 2022.

Il nous semble indispensable d'apporter un soin très particulier à l'instruction de ces dossiers, d'autant plus, que cela impacte la formation des agents territoriaux à qui le CNFPT est initialement dédié.

De plus moins de 40% de ces apprentis sont lauréats à leur examen. L'acquisition d'une qualification par l'apprentissage à travers ce dispositif n'est donc pas concluante.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, nous vous demandons de veiller à ce que les collectivités et leurs établissements publics respectent la législation ainsi que les procédures en matière d'accueil de ces apprentis.

Comptant sur votre compréhension,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre respectueuse considération.

P- La Direction de la C.S.D. 84



Tedjina-Teddy LOUAFIA